

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	6-8
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	8-10
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	11-12
FLASH ACTU TECHNIQUE	13

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

INSCRIPTIONS

CFI Seniors
(au District) :

- les 18/11 & 16/12/2025
- Clôture le 04/11 (dernières places !)

**Journée complémentaire
D.F. Coach Jeunes**
(au District) :

- le 28/11/2025
- Clôture le 14/11

CFI U6/U9
(au District) :

- les 04/12 & 27/01/2026
- Clôture le 20/11

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citovenneté
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



Yvelines
Le Département



Une mission pour chacun
au service de tous

**Vendredi 14 novembre 2025 à 19 h 15,
au District, Salle Alain MAILLET**

Réunion de rentrée n°2

Pour tous ceux qui n'étaient pas à la 1ère

VOLONTAIRES + TUTEURS OBLIGATOIRE

AGENDA 2025 / 2026 OCTOBRE-NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16

28/10/25

Interdistricts U14F

29/10/25

CFI U6-U9

30/10/25

Interdistricts U15G

31/10/25

Interdistricts U15F

14/11/25

Réunion de rentrée n°2—Service civique

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles demeure un sujet extrêmement important avec pour objectif la sécurisation des différents cadres de pratique et d'encadrement qui relèvent du champ du sport et/ou de la jeunesse. La sensibilisation du plus grand nombre, bénévoles comme professionnels, est donc primordiale.

Dans ce cadre, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES) organise une session de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, qui aura lieu le **mardi 25 novembre 2025 de 19h30 à 22h00** au pôle Léo Lagrange, 4 rue Jean Rommeis, 78130 Les Mureaux. Celle-ci est organisée en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Yvelines.

Si vous souhaitez participer à cette session de sensibilisation, vous voudrez bien vous inscrire via le lien suivant :

⇒ [Lien d'inscription à la session](#)

Dans l'attente de vous retrouver nombreux et nombreuses, [Charles SURPIN le référent départemental Violences Sexuelles et Sexiste du SDJES](#) reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires. (06.86.59.09.59 / charles.surpin@ac-versailles.fr).

Lutter contre Les violences Sexistes et Sexuelles

Ensemble,
brisons le
silence !

SESSION DE SENSIBILISATION MARDI 25 NOVEMBRE 2025 DE 19H30 A 22H00

au pôle Léo Lagrange,
4 rue Jean Rommeis
78130 Les Mureaux

Éducateurs, Éducatrices, Dirigeants, Dirigeantes,
Animateurs, Animatrices, Bénévoles,
Tous concernés

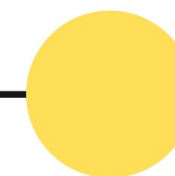
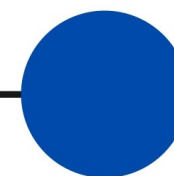
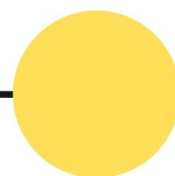
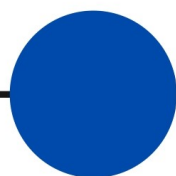
inscription obligatoire

ce.sdjes78@ac-versailles.fr



Appel à candidature

Evènements du District des Yvelines de Football 2025-2026



SAMEDI 4 AVRIL 2026

SAMEDI 2 MAI 2026

DIMANCHE 17 MAI 2026

6 ET 7 JUIN 2026

SAMEDI 13 JUIN 2026

Finales départementales u13

ToutesFoot

Finales Futsal

Finales à 11

Journée du Football Féminin



Appel à candidature

LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL
RECHERCHE DES COMPLEXES SPORTIFS



FINALES A 11

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUIN 2026

Critères requis

- 2 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
 - Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
 - Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et des cars.

Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des Installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions

Cordialement,

Mathis FAUCHON
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 44



FINALES FUTSAL

DIMANCHE 17 MAI 2026

Critères requis

- 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales.
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des Installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Mael LE GOFF
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 23



Appel à candidature

Le District des Yvelines de Football recherche des complexes sportifs



FINALES DEPARTEMENTALES U13 SAMEDI 4 AVRIL 2026



- 4 à 6 terrains de Football à 8 pour les épreuves/rencontres
- 1 tribune (ou endroit abrité) pour le quizz
- 8 à 12 vestiaires pour l'accueil des équipes
- 1 salle pour accueillir les briefings

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Alexandre OGÉREAU
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 22

TOUTES FOOT SAMEDI 2 MAI 2026



Critères requis :

- 1 terrain pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
 - Une salle de réunion
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 37

JOURNEE DU FOOT FEMININ SAMEDI 13 JUIN 2025



Critères requis :

- 3 terrains au minimum pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 37

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 27 octobre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), , R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD),

Excusés : MME N. OLLIVIER, MME RUPERT, L. JOUBERT (Vice Président),

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

VETERANS

D2-A du 19/10/2025

53448345 CHAMBOURCY ASM 32 / MANTOIS 78 FC 31

D3-A du 19/10/2025

53448609 MAULOISE U.S. 32 / VILLENNES ORGEVAL 31

SENIORS

D4-B du 19/10/2025

54741096 PECQ US LE 1 / CHATOU AS 3

U15

CY DU 18/10/2025

54948956 ABLIS SUD 78 1 / TRAPPES ES 1

U14

CC DU 18/10/2025

54947288 GUYANCOURT E.S. 23 / POISSY FC 22

54947291 LIMAY ALJ 23 / CARRIERES S/SEINE US 23

54947295 CHATOU AS 23 / PLAISIROIS F.O. 23

Amende et match perdu par pénalité au club recevant
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

CDM

D1-A DU 05/10/2025

53449982 CROISSY U.S. 5 / ST CYR LUSO 6

COURRIERS

560297 FOOTBALL CLUB E FONTENAY LE FLEURY

Courrier du club demandant les reports des matches suivants en raison d'une manifestation sportive.

En attente d'un justificatif de la Mairie avant Vendredi 31 octobre à 12H.

Matches concernés :

U15 D3-C 53442062 FONTENAY FC 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

SENIORS D5D 54725966 FONTENAY FC 2 / JOUY EN JOSAS 2

U17 D2U 54926988 FONTENAY FC 1 / NEAUPHLE-PONT. 2

551985 CS DE PORT MARLY

Courrier du club informant de la fermeture de terrain le 2 novembre concernant le match en SENIORS D5B contre FOURQUEUX AS.

Demande du club pour inverser la rencontre.

La Commission rappelle que tout courrier doit mentionner les coordonnées du match concerné.

Accord de FOURQUEUX AS pour recevoir à 15h00.

La Commission dit match à jouer à FOURQUEUX AS à 15h00.

M. AISSAOUI

Courrier de l'arbitre expliquant les raisons de l'annulation de la rencontre en critérium du Lundi Soir HOUILLES SO / CHANTELOUP US.

La Commission prend note. Remerciements

510192 CROISSY US

Courrier du club indiquant la fermeture des terrains le 26 octobre.

L'arrêté municipal et le match concerné est joint.

La Commission reporte la rencontre de Séniors D5 CROISSY US / VILLEPREUX FC au 16/11/2025

520522 - JOUY EN JOSAS AS

Le club nous signale qu'il est forfait général en Championnat et qu'il ne peut donc plus figurer en Coupe des Yvelines.

La Commission dit que le match n°54918193 contre CHATOU AS n'aura donc pas lieu.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

525588 FEUCHEROLLES USA

Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchaînement des rencontres suite aux travaux dans les vestiaires :

- U16 D1-A à 12H30

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

SENIORS

D5C du 02/11/25

54725479 : PECQ US 2 / CELLOIS CS 2

Accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 11/01/26.

La Commission donne son accord.

D5D du 02/11/25

54725964 : VELIZY ASC 3 / YVELINES US 1

Demande du club de VELIZY ASC pour avancer cette rencontre à 13h00, son équipe 1 jouant à 15h00.

Accord de la Commission.

U18

CY du 02/11/2025

54918188 LE PECQ US 21 / MAISONS LAFFITTE FC 21

Demande de PECQ US de reporter la rencontre suite à l'organisation de leur tournoi.

La Commission, en application du règlement, inverse la rencontre , match à jouer le 02/11/2025 à 11h00 sur les installations de MAISONS LAFFITTE FC.

COUPE YVELINES U16

01/11/25

55030734 CHATOU AS 21 / ESSARTS LE ROI AGS 21

Le club de CHATOU AS nous fournit un arrêté municipal pour cette date.

La Commission inverse le match pour le dire à jouer aux ESSARTS LE ROI AGS (sous réserve de leur accord). Sans possibilité la rencontre sera à jouer à CHATOU AS le mercredi 5 novembre à 19h00.

Du 01/11/25

55030747 : MONTESSON US 2 / POISSY FC 1

Demande du club de MONTESSON US pour décaler cette rencontre à 13h00 en raison d'un match déjà programme à 11h00.

L'horaire étant officiel, la Commission donne son accord.

U15

D1 du 01/11/25

53434343 : GUYANCOURT ES 1 / TRAPPES ES 1

Accord des deux clubs pour reporter cette rencontre.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

D3B du 01/11/25

53441929 : BOUGIVAL FOOT 1 / VESINET SCI 1

Demande du club du VESINET SCI pour reporter cette rencontre. Refus de BOUGIVAL FOOT.

La Commission maintient le match au 01/11/25.

SENIORS F

D1 du 01/11/25

54646882 : VELIZY ASC 1 / VAL DE SEINE FEMININ 1

Demande de VELIZY ASC pour jouer cette rencontre le 06/12/25 en raison de la fermeture de ses installations.

La Commission n'a pas de justificatif de fermeture, par conséquent, elle maintient le match jusqu'à présentation du document.

CRITERIUM LUNDI SOIR

Poule Unique du 13/10/2025

54939950 HOUILLES SO 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1

Demande de CHANTELOUP LES VIGNES US d'inverser la rencontre après que la rencontre du 13/10 n'ait pu avoir lieu

La Commission donne son accord et dit match à jouer le 22/12/2025.

TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 27 octobre 2025.

CY LUNDI SOIR

1er tour

Lundi 24 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort [en cliquant ici](#).

Exempts :

OVILLOISE 1
OVILLOISE 2
ACHERES FC 1
SARTROUVILLE ES 1
MESNIL ST DENIS ASL 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 01/11/2025

U14

N2-B

53442322 SARTROUVILLE ES 22 / F.C. ACHERES 21

N3-A

53443043 FONTENAY ST P AS 21 / BREVAL LONGNES F.C.

N3-H

53443603 SARTROUVILLE ES 24 / CONFLANS F.C. 22

A JOUER LE 16/11/2025

SENIORS

D5-C

54725521 CROISSY U.S. 2 / VILLEPREUX F.C. 1

A JOUER L 14/12/2025

VETERANS

D5-B

54719285 MAISONS-LAFFITTE F.C 33 / ANDRESY F.C. 32

A JOUER LE 21/12/2025

SENIORS

D5-B

54777517 CARRIERES S/SEINE US 2 / INTERFOOT 78 2

A JOUER LE 22/12/2025

CRITERIUM LUNDI SOIR

Poule Unique

54939950 HOUILLES SO 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1

A JOUER LE 11/01/2026

VETERANS

D5-D

54927919 COIGNIERES F.C. 32 / VIROFLAY U.S.M. 32

MATCHES A PROGRAMMER

FUTSAL SENIORS

LA COMMISSION DEMANDE CARRIERES GRESILLONS DE SE METTRE D'ACCORD AU PLUS VITE AVEC LES ADVERSAIRES POUR PROGRAMMER CES MATCHES EN RETARD.

D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / LA TOILE 1

54646398 MONTESSON U.S. 1 / CARRIERES GRESILLONS AS 1

54646404 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / PERRAY ES 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D5-A.

En raison de du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 02/11/2025

54777513 POISSY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 2

La Commission n'ayant à ce jour reçu aucune information d'un terrain de repli, dit match perdu par pénalité à POISSY 2 -1 point pour en donner le gain à FEUCHEROLLES 3pts 0 but.

D5-B DU 23/11/2025

54777525 POISSY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 7 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 30/11/2025

54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 14 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 9 Janvier 2026 au plus tard.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 - ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST GERMAIN EN LAYE FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 31 Octobre 2025 au plus tard.

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).
Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

CC VETERANS

POULE UNIQUE DU 12/10/2025
54917885 BONNIERES FRENEUSE 32 / CARRIERES S/S US 32
La FMI n'ayant pas été transmise, La Commission sanctionne l'équipe de BONNIERES FRENEUSE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/10/2025
54919821 FEUCHEROLLES USA 21 / CONFLANS F.C. 21
Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

N2-B DU 11/10/2025
53442325 F.C. ACHERES 21 / MAURECOURT F.C. 21
Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de MAURECOURT d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE A DU 20/10/2025
54939954 ACHERES F.C. 1 / F.C. À L'ANCIENNE 1
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

YVELINES FOOT N° 1862

POULE A DU 13/10/2025
54939947 OVILLOISE 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1
Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de MESNIL ST DENIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D2-A DU 19/10/2025
53436250 NEAUPHLE-PONT. 2 / CELLOIS CS 1
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CDM

D1-A DU 05/10/2025
53449982 CROISSY U.S. 5 / ST CYR LUSO 6
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D2-B DU 19/10/2025
53448475 YVELINES U.S. 31 / ABLIS SUD 78 31
RAPPEL : Pris note du rapport l'arbitre officiel.
La Commission demande à YVELINES US un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/10/2025
54919823 ELANCOURT O.S.C. 21 / BAILLY NOISY SFC 21
La Commission demande à ELANCOURT un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CC U14

POULE UNIQUE DU 18/10/2025
54947295 CHATOU AS 23 / PLAISIROIS F.O. 23
La Commission demande à Plaisirois un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

LUNDI

POULE A DU 13/10/2025
54939949 F.C. À L'ANCIENNE 1 / ERAGNY FC 1
RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

POULE A DU 20/10/2025
54939956 MESNIL ST DENIS ASL 1 / CROISSY U.S. 1
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 23/10/2025

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), MM. CORNUAULT Jean-Claude, HOUZE Michel, MOLLER Didier.

Excusés: MM. DELESCHAUX Alain, DUPONT Jean-François (CD), GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

*La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match : Leurs signatures d'avant match attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2A du 19/10/2025
534436250 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 / CELLOIS CS 1
Demande d'évocation de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 portant sur la participation du joueur COULIBALY Aboubacar, licence 9604934306 du CELLOIS CS 1, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet au CELLOIS CS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/10/2025 à 12h00.

D2B du 28/09/2025
53436854 ELANCOURT OSC 1 / MUREAUX OFC 3
Demande d'évocation d'ELANCOURT OSC 1 portant sur la participation du joueur SIDIBE Bilhal, licence 2544570331 des MUREAUX OFC 3, susceptible d'être suspendu.

Retenant que le joueur SIDIBE Bilhal, licence 2544570331 des MUREAUX OFC 3, a été suspendu 1 match ferme à partir du 09/06/2025 par la Commission Régionale de Discipline, lors de sa séance du 04/06/2025 pour 2^{ème} récidive d'avertissement.

La Commission a instruit le dossier lors de sa séance du 02/10/2025 – PV 1859 et donné :

Match 53436851 du 21/09/2025 MONTIGNY le Bx AS 1 / MUREAUX OFC 3

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à MUREAUX OFC 3, pour en attribuer le gain à MONTIGNY le Bx AS 1 (3 points, 1 but)

Au regard de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Il n'était donc pas suspendu pour le match en rubrique.

La Commission a suspendu le joueur un match ferme à compter du 06/10/2025, sanction qu'il a purgée.

**En conséquence, la Commission dit :
Evocation recevable mais non fondée.**

Débit : 43.50€ à ELANCOURT OSC

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 8€ à ELANCOURT OSC

Motif : manque numéro match (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Paul DRAY n'a pas participé au débat, ni à la délibération.

D4B du 19/10/2025

53438017 ACHERES FC 1 / ANDRESY FC 1

Confirmation de réserves d'ANDRESY FC 1 portant sur la qualification du joueur EL AMRI Jibril, licence 2546312212 d'ACHERES FC 1, dont le délai de qualification ne serait pas respecté.

Constatant qu'aucune réserve d'avant match ne figure sur la feuille de match, la Commission instruit une réclamation.

La Commission précise que la photo jointe faisant état d'une annotation au verso de la FMI dans la partie « Réserves Techniques à transcrire par l'arbitre » n'est pas inscrite et la mention « RAS » ressort.

En l'espèce, au regard de l'article 30.1 du Règlement Sportif du DYF, elle n'aurait pas pu être retenue au titre de réserves d'avant match.

La Commission transmet à ACHERES FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/10/2025 à 12h00.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D2A du 21/09/2025

53436291 GARGENVILLE Stade 1 / CELLOIS CS 1

Demande d'évocation du CELLOIS CS 1 portant sur la participation du joueur FANNICH Amir, licence 2545638574 de GARGENVILLE Stade 1, susceptible d'être suspendu.

Réponse de GARGENVILLE Stade, remerciements.

Retenant que le joueur **FANNICH Amir, licence 2545638574 de GARGENVILLE Stade 1**, a été suspendu 1 match ferme à partir du 09/06/2025 par la Commission Régionale de Discipline, lors de sa séance du 04/06/2025 pour 2ème récidive d'avertissement.

YVELINES FOOT N° 1862

Constatant que l'équipe GARGENVILLE Stade 1 n'a pas disputé de rencontre entre 09/06/2025 et le 14/09/2025.

Constatant que le joueur **FANNICH Amir, licence 2545638574 de GARGENVILLE Stade 1** a participé à la rencontre :

***5419605 Coupe de France du 14/09/2025 GARGENVILLE Stade 1 / SARCELLES Aas 1** alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux

Au regard de l'article 147 point 2 des Règlements Généraux, ce match étant homologué, il n'est pas possible de revenir sur le résultat.

« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

Constatant que le joueur **FANNICH Amir, licence 2545638574 de GARGENVILLE Stade 1** a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il était toujours en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux.

**Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :
Evocation recevable et fondée.**

En conséquence :

Match 53436291 du 21/09/2025 GARGENVILLE STADE 1 / CELLOIS CS 1

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à GARGENVILLE STADE, CELLOIS CS 1 conserve (3 points, 2 buts) acquis sur le terrain.

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **FANNICH Amir, licence 2545638574 de GARGENVILLE STADE 1** est suspendu 1 match ferme à partir du 27/10/2025.

Débit : 43.50€ à GARGENVILLE STADE

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 80€ à GARGENVILLE STADE

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions

La Commission transmet à la Ligue (match 5419605)

Nota : Paul DRAY n'a pas participé au débat, ni à la délibération.

U18

CY du 12/10/2025

54918192 BUCHELOISE AS 21 / GARGENVILLE STADE 21

Réclamation de BUCHELOISE AS 21 portant sur la qualification des joueurs désignés ci-dessous de GARGENVILLE STADE 21 dont les licences portent la mention « incomplète » et pourraient ne pas être qualifiés.

AIT HMAD Rédouane 9602577746, TOURE ABDOU Ramane 2548211223, IOULAIN Sakour 9602855378, CHAHOU Ayman 2547711566, DIAKHATE NDIAYE Baye 9603162189, KASSE

Mohamed 2547716248, CHAHRANE Jassim 254779181, LOPES Tlago 2547471807, BOULU LOLEKA Prince Emmanuel, 2548489092, ZANA Enzo 2548284821, ALI Doucara 2547232831, CHANCHAM Adam 2547889238, MENDES Karamba 2547778537 et LOM Ousmane 9605396931.

Réponse de GARGENVILLE STADE, remerciements.

Après vérification,

-la licence 9605396931 du joueur LOM Ousmane n'est pas validée (pièces manquantes)

-la licence 9602855378 du joueur IOULAIN Shakour a été validée le 12/10/2025 (qualification le 17/10/2025)

Au regard de l'article 89.1 des Règlements Généraux, « **un joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence** ».

Tous les autres joueurs étaient régulièrement qualifiés pour participer à la rencontre.

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable et fondée

Match 54918192 du 12/10/2025 perdu par pénalité à GARGENVILLE STADE 21

Au regard de l'article 30.14 du Règlement Sportif du DYF :

« Si la réclamation est reconnue fondée :

s'agissant d'une rencontre qui devait obligatoirement fournir un vainqueur (match de coupe), c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur »

En conséquence, BUCHELOISE AS 21 qualifié pour le tour suivant

Débit : 43.50€ à GARGENVILLE STADE

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 50€ (25€ x 2) à GARGENVILLE STADE

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

A l'examen des feuilles de match depuis le début de saison :

la Commission constate que le joueur **LOM Ousmane licence 9605396931 de GARGENVILLE STADE** a participé aux rencontres suivantes avec une licence non validée :

*54425768 coupe Gambardella du 14/09/2025 GARGENVILLE STADE 21 / MARCOUVILLE City 21

*53439685 D3A du 05/10/2025 GARGENVILLE STADE 21 / BREVAL LONGNES FC 21, match non homologué

Sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux s'agissant de l'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements, la Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide:

Match 53439685 du 05/10/2025 GARGENVILLE STADE 21 / BREVAL LONGNES FC 21 perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à GARGENVILLE Stade 21 pour en attribuer le gain à BREVAL LONGNES FC 21 (3 points, 2 buts)

Débit : 43.50€ à GARGENVILLE STADE

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à GARGENVILLE STADE

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières.

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions
La Commission transmet à la Ligue (match 54425768)

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 27 octobre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Adrien BARROIS, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Monique ELISABETH

Absents excusés : MM. Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Jean-Eric INACIO, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PUBLICATION CALENDRIERS

Les calendriers des rencontres de tous les Critériums sont désormais disponibles. Les demandes de dérogations annuelles seront traitées la semaine prochaine. Vous pouvez saisir toutes vos demandes d'entente également.

Enfin, concernant la 1ère journée du 8 novembre, toutes les rencontres se feront sur FMI, il faut donc que vous anticipiez les accès de vos référents, afin de s'assurer que tout fonctionnera (n'hésitez pas à réinitialiser vos mots de passe pour que la mise à jour s'effectue).

PLATEAUX U7-U9 PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

ANDRESY FC – 27/10/2025

La commission prend note du Courrier du club présentant l'organisation d'un plateau footsal Noël le 14 décembre. La commission se tient à votre disposition pour toute aide complémentaire. Si d'autres clubs sont intéressés pour organiser un tel plateau ce week-end-là, n'hésitez pas à vous manifester.

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les inscriptions pour les prochains plateaux classiques sont en cours, et le resteront jusqu'au mercredi 22 octobre.

VILLEPREUX – 11/10/2025 À BOUGIVAL

La commission a pris note du courrier du club. Elle confirme l'amende et vous invite à plus de vigilance pour les prochains plateaux (participants, encadrants etc.)

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site ou dans vos footclubs).

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX – 23/10/2025

La Commission prend note du courrier et vous appelle à plus de vigilance quant à l'organisation d'un plateau Espoirs à domicile, où une feuille de plateau U9 et une feuille de plateau U8 doivent être remplies.

CATEGORIE U10-U11

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

Les classements de la phase 1 ont été publiés. Pour les retrouver [cliquez ici](#).

ROSNY CSM

Pris note du courrier du club concernant son encadrant U10 Espoirs.

MANTES VIVONS FOOT

Le club réagit à sa 2ème infraction d'encadrement.
Après vérifications, la Commission annule cette 2ème infraction.

CATEGORIE U12-U13

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

Les classements de la phase 1 ont été publiés. Pour les retrouver [cliquez ici](#).

CONFLANS FC

La Commission est toujours dans l'attente de votre réponse pour la visioconférence. Faute de retour de votre part d'ici la fin de semaine elle suspendra votre participation en phase 2 jusqu'à nouvel ordre.

FORFAIT NON AVISÉ FESTIVAL FOOT U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

P13. VALLÉE 78 FC 3
P14. SARTROUVILLE ES 2
P15. MANTOIS 78 FC 8

P24. VAUXOISE ES 2
P36. FONTENAY ST PÈRE AS 1
P40. FONTENAY LE FLEURY FC 1
P57. ÉLANCOURT OSC 7
P63. POISSY FC 5

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Amende après rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 11/10

925101126 GARGENVILLE
925101102 JUZIERS
925101124 VÉLIZY

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Amende après rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 11/10

Fiche récapitulative u8/9

2104 : MANTOIS 78 FC (HOUILLES AC, VERNEUIL ENTENTE)

Fiche récapitulative u8

2101 : SARTROUVILLE ES
2102 : MONTIGNY LE BX AS

Fiche équipe

BONNIÈRES FRE FC
MANTOIS 78 FC
VERNEUIL ENTENTE
LIMAY ALJ
VÉLIZY ASC

CHALLENGE AUTOMNE U10-U11

Amende après rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 11/10

1 : HOUILLES AC
2 : CONFLANS FC
10 : VILLENNES ORGEVAL FC
11 : TRAPPES ES
12 : ANDRÉSY FC
13 : ACHÈRES FC
18 : VERNEUIL ENTENTE
22 : GARGENVILLE STADE
25 : PORCHEVILLE FC
39 : ST CYR AFC
42 : CONFLANS RACING
43 : MAULOISE US
44 : BOUAFLE FLINS ES
45 : BEYNES FC
51 : VINSKY FCM
57 : ETANG ST NOM ES
58 : MANTES OLYMPIQUE FC

CHALLENGE AUTOMNE U12-U13

Amende après rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 11/10

2 : POISSY FC
4 : ANDRÉSY FC
9 : ACHÈRES FC
11 : AUBERGENVILLE FC
21 : FOURQUEUX AS
22 : CHANTELOUP US
23 : MANTOIS 78 FC
29 : GARGENVILLE STADE
36 : MESNIL LE ROI AS
40 : ISSOU AS
43 : VALLÉE 78 FC 3

FESTIVAL FOOT U13

Rappel avant amende et matches perdus par pénalités à toutes les équipes
Plateaux du 18/10

P1. CHATOU AS 2 - MANTOIS 78 FC 2 - CROISSY US 2 - VOISINS FC 3
P27. ISSOU AS 2 - PLAISIROIS FO 4 - VERSAILLES 78 FC 6 - VILLEPREUX FC 3
P28. HOUILLES SO 4 - POISSY FC 4 - VERNEUIL US 4 - FEUCHEROLLES USA 3
P32. NEAUPHLE PONT RC 78 1 - MUREAUX OFC 3 - MONTFORT FC 1
P37. GUYANCOURT ES 2 - MONTFORT FC 3 - CONFLANS FC 2 - MAISONS LAFFITTE FC 2
P41. ETANG ST NOM ES 2 - MONTESSON US 5 - ST GERMAIN FC 4 - HOUDANAISE REGION FC 5
P42. PLAISIROIS FO 5 - FOURQUEUX AS 4 - ST GERMAIN FC 3 - VILLENNES ORGEVAL FC 2
P48. LIMAY ALJ 4 - PORT MARLY CS 2 - CHATOU AS 1 - BOIS D'ARCY AS 2
P50. ST CYR AFC 2 - TRIEL AC 4 - BUC FOOT AO 2 - CROISSY US 3
P51. GARGENVILLE STADE 2 - CHATOU AS 3 - CLAYES S/BOIS USM 2 - BEYNES FC 3
P62. MANTOIS 78 FC 1 - POISSY FC 2 - CROISSY US 5 - LAINVILLOIS FC 1
P65. MESNIL LE ROI AS 2 - ST GERMAIN FC 1 - VIROFLAY USM 3 - ST CYR AFC 1
P66. ECQUEVILLY ESC 2 - VILLIERS MAHIEU AS 2 - PLAISIROIS FO 3 - HOUILLES AC 5

FESTIVAL FOOT U13

Anomalies
Plateaux du 18/10

▣ P21. ANDRÉSY FC 2 (POISSY FC 3, ROSNY CSM 4 & HOUILLES AC 1)
Match perdu par erreur administrative et moins 2 points pour toutes les équipes participantes.
Motif : Mauvais format de rencontres et non réalisation de l'épreuve de jonglerie.

P39. BOUGIVAL 1 - HOUILLES AC 4 - MAUREPAS 1 - MARLY LE ROI 2

Moins 2 points pour toutes les équipes participantes.

Motif : Epreuve de jonglerie non conformes (manque totaux)

P61. CROISSY US 1, MESNIL ST DENIS AS 1, HOUDAN 3 & AUTEUILLOIS AS 2

Moins 2 points pour toutes les équipes participantes.

Motif : Epreuve de jonglerie non conformes (manque totaux)

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 27 octobre 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le plateau du 08/11/2025 sera en ligne mercredi via footclubs—Foot Animation & Loisir.

FOOT A 5

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est reporté et possible jusqu'au **28 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation & Loisir.

CRITERIUMS JEUNES FEMININES

Le calendrier des rencontres sera publié à la fin du mois.
La Commission vous rappelle que la FMI sera utilisée pour ces compétitions.
La première journée est fixée au 8 novembre 2025.

COURRIERS

529719 CHANTELOUP LES VIGNES US

Demande du club d'un délai supplémentaire pour engager une équipe U13F et U15F en critérium.

La Commission attend une réponse pour le 27/10/2025

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 27 octobre 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS DES PLATEAUX

U12

Samedi 25 Octobre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

QUALIFIES : CARRIERES GRES. 1 ; ST GERMAIN FC 1

PLATEAU DE ELANCOURT

QUALIFIES : ELANCOURT OSC 2 ; MONTIGNY-LE-BX

FORFAIT AVISE : BUC FOOT AO; TRAPPES FUTSAL

U13

Dimanche 26 Octobre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

QUALIFIES : BOUAFLE 1 & 2

U14

Dimanche 26 Octobre 2025

PLATEAU DE ELANCOURT

QUALIFIES : MONTIGNY-LE-BX 2 ; MESNIL ST DENIS 1

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U13

Samedi 01 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00

Buvette et restauration sur place

POULE A

AUBERGENVILLE F.C.
LIMAY ALJ 1
CARRIERES /SEINE U.S.
RÈVES ENFANCE ACA 2
ST GERMAIN F.C. 1

POULE B

LA CUATRO FC
LIMAY ALJ 2
VECTEUR SPORT
RÈVES ENFANCE ACA 1
ST GERMAIN F.C. 2

Dimanche 7 Décembre 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

St CYR AFC 1
CBPS
VERNEUIL US
MONTIGNY-LE-Bx

POULE B

St CYR AFC 2
VILLIERS MAHIEU AS
POISSY FC
MONTFORT L'AMAURY F.C

U14

Dimanche 2 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00

Buvette et restauration sur place

POULE A

CARRIERES GRES. 1
AUBERGENVILLE F.C.
MEZIERES A.J. 2
RÈVES ENFANCE ACA 1
VILLENES ORG F.C. 2

POULE B

CARRIERES GRES. 2
CARRIERES /SEINE U.S.
MEZIERES A.J. 1
RÈVES ENFANCE ACA 2
VILLENES ORG F.C. 1

Dimanche 23 Novembre 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
POISSY FC 2
VERNEUIL US 1
ISSOU A.S. 2

POULE B

LIMAY ALJ 2
POISSY FC 1
VERNEUIL US 2
ISSOU A.S. 1

CHAMPIONNAT FUTSAL U13 & U15

Dans le but de développer le Futsal pour les catégories jeunes, le DYF crée les championnats U13 et U15. Ces deux compétitions sont ouvertes à l'ensemble des clubs Yvelinois. Tout type de licences à l'exception du Foot Santé sera autorisé.

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Le critérium **U14** commencera le samedi 8 Novembre.

Pour les **U16** on laisse la possibilité aux clubs de s'inscrire jusqu'au **30 Octobre** et selon les inscriptions on avisera s'il y a possibilité de mettre en place ce critérium.

FLASH ACTU TECHNIQUE !

LABELS JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE, FÉMININES & FUTSAL

Nouvelle campagne Saison 2025/2026



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
FÉMININES



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
Futsal

La campagne 2025/2026 des Labels Jeunes FFF Crédit Agricole, Féminines & Futsal est ouverte.

Les formulaires d'autodiagnostic, concernant les différents dispositifs sont disponibles, via footclub, à l'ensemble des clubs du département souhaitant s'inscrire dans cette démarche de structuration.

Ces 3 dispositifs seront présentés de manière détaillés
lors de la réunion d'information du :

Lundi 17 Novembre 2025

Pour nous permettre de préparer cette réunion dans les meilleures conditions, nous vous demandons de nous confirmer ou infirmer votre présence :

[en cliquant-ici](#)

Trois formats de réunion et différents horaires vous sont proposés. Nous vous invitons à choisir celui qui vous conviendrait le mieux **jusqu'au jeudi 6/11/2025**, délais de rigueur. A l'issue, nous vous informerons du format retenu.

Et en attendant de vous retrouver, nous vous invitons à évaluer votre niveau de structuration actuel, via footclub

⇒ [en consultant la vidéo suivante : cliquez-ici.](#)

Nos clubs **lauréats sur ces 3 dernières saisons** sont au nombre de **20 pour le Label Jeunes FFF Crédit Agricole**. **5 clubs** remettent en jeu leur labellisation cette saison.

Pour le Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines, 5 clubs sur 15 remettent également en jeu leur labellisation et **aucun club, pour le Label Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal**.

Soit, au total, **7 Clubs concernés** par le renouvellement d'un ou deux labels pour cette saison.

La **date limite de candidatures** aux différents dispositifs **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole, Féminines & Futsal est fixée au 15 Décembre 2025 !**

Pour l'heure, **18 clubs** ont entamé la démarche d'autodiagnostic de leur structure pour le dispositif **Label Jeunes FFF Crédit Agricole**.

8 Clubs en ont fait de même sur le dispositif **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines ;**

Et **2 Clubs** sur le dispositif **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal**.

**La Commission Départementale des Labels,
Les Conseillers Techniques Départementaux D.A.P.**

Contact : Département Technique : 01 80 92 80 30 - Messagerie : administration@dyf78.fff.fr